

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 164 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - André BERTERO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Signé le 20 Juin 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Sandra DUGUET - Moussa BENKACI représenté par Philippe DE SAINTDO - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Gérard CHENOZ - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Mireille JOUVE - Henri CAMBESSEDES représenté par Roger MEI - Christine CAPDEVILLE représentée par Luc TALASSINOS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Gaby CHARROUX représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Frédéric COLLART représenté par Solange BIAGGI - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sylvaine DI CARO représentée par Guy ALBERT - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Jacky GERARD représenté par Jean-Louis CANAL - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN - Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI - Jean HETSCH représenté par Loïc GACHON - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Eliane ISIDORE représentée par Georges ROSSO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORÉ - Stéphane LE RUDULIER représenté par Nicolas ISNARD - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Bernard DESTROST - Laurence LUCCIONI représentée par Julien RAVIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Christian PELLICANI - Marie-Claude MICHEL représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-France DROPY-OURET - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Stéphane PICHON représenté par Isabelle SAVON - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Guy ALBERT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Maxime TOMMASINI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par René BACCINO - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Josette VENTRE représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Patrick VILORIA représenté par Laure-Agnès CARADEC - Didier ZANINI représenté par Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Jean-Pierre MAGGI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Roger RUZE - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté à 16h00 par Eric SCOTTO - Richard MIRON représenté à 16h00 par Michèle EMERY.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Francis TAULAN à 14h40 - Bernard MARANDAT à 14h40 - Marie-Louise LOTA à 15h15 - Chrystiane PAUL à 15h15 - Sandra DALBIN à 15h15 - Sophie DEGIOANNI à 15h15 - Albert GUIGUI à 15h15 - André BERTERO à 15h26 - Patrick APPARICIO à 15h26 - Isabelle SAVON à 15h30 - Jean-Claude FERAUD à 15h30 - Frédéric VIGOUROUX à 15h35 - Georges ROSSO à 15h36 - André MOLINO à 15h36 - Kheira ZENAFI à 15h36 - Monique CORDIER à 15h36 - Frédéric DOURNAYAN à 15h37 - Jean-Louis CANAL à 15h40 - Patrick PADOVANI à 15h40 - Antoine MAGGIO à 15h41 - Odile BONTHOUX à 15h48 - Maxime TOMMASINI à 15h55 - David YTIER à 15h55 - Jean ROATTA à 15h55 - Didier PARAKIAN à 15h58 - Philippe CHARRIN à 15h55 - Sylvia BARTHELEMY à 15h55 - Olivier GUIROU à 15h57 - Frédéric BOUSQUET à 15h57 - Eric CASADO à 16h00 - Danielle MILON à 16h00 - Pierre DJIANE à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Henri PONS à 16h07.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 001-6469/19/CM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'accueil du Congrès Mondial de la Nature - Délibération cadre MET 19/11701/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Congrès Mondial de la Nature organisée par l'ONG IUCN International tous les 4 ans dans le monde se déroulera du 11 au 19 juin 2020 au Parc Chanot à Marseille.

L'édition 2020 est portée par l'Etat Français, (Ministère de La Transition Ecologique et de la Solidarité), avec la participation au sein du comité de pilotage local des partenaires suivants : la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole, la Ville de Marseille, la Préfecture, la CCIMP, l'ARPE ARB et l'AFB, l'Office de Tourisme de Marseille, le Comité Régional Tourisme, le Parc des Calanques.

Cet évènement à forte notoriété internationale prévoit la venue de 10 000 congressistes, chercheurs, spécialistes et experts de la biodiversité de plus de 180 pays.

L'édition de 2016 à Honolulu a généré 21 000 articles de presse avec 388 journalistes sur place, 39 conférences de presse et 75 millions de personnes en contact via les réseaux sociaux.

La France met en œuvre un Plan national de mobilisation sur la biodiversité pour préserver son patrimoine naturel, jalonné de rendez-vous internationaux majeurs dont celui de Marseille. Il précède la COP15 de la Convention pour la Diversité Biologique à Pékin en octobre 2020

Cet évènement est donc pour la France le grand évènement international environnemental du quinquennat.

Les thématiques phares du Plan National Biodiversité sont les suivantes :

- Lutte contre la dégradation et l'artificialisation des sols,
- Lutte contre les pollutions sur terre et en mer,
- Agriculture et biodiversité
- Accélération de la transition de nos modèles de production et de consommation
- Renforcement du lien entre santé et environnement.
-

Elles entrent en résonance avec les thèmes développés durant le congrès :

- Gestion des espaces pour la nature et les hommes
- Protéger l'eau pour le maintien de la vie
- Restaurer la santé des océans
- Mettre en place des solutions basées sur la nature contre le changement climatique
- Soutenir les droits et assurer une gouvernance équitable et juste
- Transformer la finance et l'économie
- Repousser les limites de la technologie et de la connaissance

Après quelques mois de fonctionnement, les partenaires, en lien avec l'équipe des Grands Evènements du Ministère de l'Ecologie et de la Solidarité, ont entamé plusieurs groupes de travail dans le cadre du

processus de préparation et de pilotage mis en place (groupes de travail locaux, comité technique et comité de pilotage).

Il en ressort 2 grands types de lots de travaux et de contributions :

- Le premier est sur le champ de l'organisation, de la prise en charge d'une partie des composantes techniques (et des coûts afférents) et logistiques de l'évènement que ce soit dans ou hors les murs du Palais des congrès pour tout ce qui concerne le parcours et la prise en charge des congressistes (accueil des congressistes, organisation de visites commentées des sites de biodiversité du territoire, sélection de volontaires, propreté, collecte, tri et recyclage des déchets, facilitation de la prise en charge et des déplacements des congressistes au sein du territoire via des solutions de transports collectifs, sécurité des lieux et des personnes ...).

- Le second concerne la contribution sur le fond des sujets (mobilisation des techniciens en lien avec tous les sujets qui concernent la gestion et la préservation du vivant et de la nature) et la mobilisation des acteurs du territoire. En effet, l'objectif, en plus des 10 000 congressistes du monde entier, l'ambition du congrès est d'accueillir 100 000 visiteurs. Ce sont les acteurs du territoire fédérés autour d'un projet collectif qui rendront possible l'atteinte de cet objectif (mobilisation des acteurs de tous les secteurs culture, agriculture, recherche, espaces naturels, milieux aquatiques, tourisme, entreprises, ONG, acteurs de l'EEDD, réseau territoires durables, acteurs de la mer...; mobilisation des jeunes par l'association de l'Académie et du Rectorat, de l'AMU,...)

Une sollicitation de chacune des institutions à hauteur de 1,5 million d'euros a été formulée par le Ministère qui, lui, alloue 20 millions d'euros au projet.

Le parti pris des institutions au plan local a été

- D'intégrer ce congrès comme un temps fort d'un dispositif plus global qui pourra mettre en avant la volonté des acteurs institutionnels de travailler le thème de la Biodiversité et de la Nature plus largement qu'en recevant un congrès sur le territoire.
- D'en faire l'occasion de pointer à la fois les sites remarquables du territoire et les acteurs qui les animent et travaillent à leur développement, tous les projets entrepris depuis plusieurs années pour la préservation « du vivant » sur le territoire, les réalisations remarquables issues de l'ensemble des groupes d'acteurs du territoire (acteurs des paysages, des forêts, de l'agriculture, de la mer...), le rôle de facilitateur des institutions partenaires.

Compte tenu de l'ampleur de l'évènement de par sa taille, sa durée, son rayonnement, plusieurs dispositifs sont envisagés par la Métropole pour contribuer à la fois aux besoins d'organisation et de logistique dans le champ des compétences métropolitaines par des apports en nature et des contributions à des actions de communication et de mobilisation du très grand public sur le territoire pour favoriser le succès populaire et l'héritage que ce grand évènement peut susciter.

Cette délibération cadre pose les principes de la participation de la Métropole et sera complétée par une série de délibérations ultérieures pour définir précisément la forme et le montant des contributions en nature ou en communication proposées ci-dessous :

- MOBILITE :

Il est envisagé :

- la fourniture de pass pour les congressistes adhérents à l'UICN (engagement de la candidature), extension d'horaires de certaines lignes de métro, bus ou navettes maritimes ou navettes aéroport,
- la gratuité de certains transports pour des segments de population (jeunes, PMR...),
- des points d'accueil et d'information voyageurs dans les Agences commerciales de la Métropole (Aéroport, St Charles, Aix en Provence, Aubagne, Salon, Martigues, Istres, Vitrolles), dans les cars des principales lignes interurbaines métropolitaines (Lignes Aéroport vers Marseille et Aix, Lignes Aix-

Marseille, Marseille-Aubagne ...), dans les principales stations de métro de Marseille (St Charles, Rond-Point du Prado et Vieux-Port),

- la valorisation des développements existants (ligne de bus électrique à Marseille) et en cours (ligne de bus électrique à Aix en Provence et GNV à Aubagne)

- PROPRETE :

Il est envisagé :

- des prestations de nettoyage renforcées aux abords du site du Parc Chanot, et sur les points de rassemblement, à l'intérieur du site,

- la mise en place d'un dispositif de ramassage des déchets par nature (verres, bois, cartons et journaux, déchets alimentaires)

- SOUTIEN A DES ASSOCIATIONS POUR LES VISITES DE SITES REMARQUABLES

Les directions concernées La Direction des paysages et des espaces naturels et la direction de la mer.

- Mise à disposition de l'espace d'affichage métropolitain

- ACTION DE COMMUNICATION ET DE MOBILISATION DU GRAND PUBLIC

Pour initier, sensibiliser et mobiliser le grand public à la question de la biodiversité il est envisagé un dispositif itinérant « de caravane » qui parcourrait le territoire à la rencontre des habitants.

Sur la base du concept «2020, Territoire Nature», il serait proposé de découper l'année en 4 saisons. Ce parcours sur le territoire pourrait avoir comme étape le 11 juin 2020, un format de fête populaire pour célébrer l'ouverture du congrès avant que l'inauguration officielle ne s'ouvre (réservées aux officiels, partenaires et congressistes).

L'ensemble de ces contributions entrerait dans une enveloppe budgétaire de 1,5 million d'euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le rayonnement national, international et environnemental du Congrès Mondial de la Nature,
- L'enjeu pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer, au travers de ses compétences, à l'accueil d'un tel événement sur son territoire,

Délibère

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Article 1:

Est approuvée la délibération-cadre fixant les grands principes de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'accueil du Congrès Mondial de la Nature qui se déroulera au 11 au 19 juin 2020 au Parc Chanot à Marseille.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à la couverture des dépenses associées seront inscrits au budget primitif 2020 du budget principal de la Métropole d'une part et des budgets annexes concernés d'autre part.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL